

Certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Formation au sauvetage secourisme du travail**

o Tous secteurs d'activité

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **333t**

Code(s) ROME : **K2111**

Formacode : —

Date de création de la certification : **02/12/2003**

Mots clés : **DEMARCHE PREVENTION** ,
SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL ,
FORMER AU SST ,
PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Identification

Identifiant : **720**

Version du : **29/05/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Circulaire CNAMTS - CIR 150/2003 2 décembre 2003

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification de formateur en sauvetage secourisme du travail permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout formateur certifié de concevoir, animer des sessions de formation et évaluer des salariés ou futurs salariés en sauvetage secourisme du travail, dans le cadre de son organisme de formation, son entreprise ou son établissement.

Ainsi certifié, le formateur en sauvetage secourisme du travail peut :

proposer à l'employeur, en relation avec le médecin du travail et les autres acteurs de la prévention, un projet de mise en place d'un dispositif de formation de SST ;
rendre compte du fonctionnement du dispositif de formation des SST dans l'entreprise ou l'établissement ;
former, certifier, maintenir et actualiser les compétences des SST de l'entreprise ou de l'établissement ;
assurer les formations SST de l'entreprise ou de l'établissement, ou accompagner l'entreprise ou l'établissement dans l'organisation des formations de SST, en conformité avec les documents de référence ;
développer, au travers des formations qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant ainsi les personnels formés, dans le cadre de ce dispositif, plus conscients des conséquences des atteintes à la santé, liées au travail et plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Lien possible avec le titre professionnel de formateur(rice) professionnel(le) d'adultes

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences du formateur SST se déclinent en 2 grands domaines de compétences :

Domaine de compétences 1 : accompagner l'entreprise ou l'établissement dans son projet de formation de SST, intégré à sa démarche de prévention des risques professionnels.

Domaine de compétences 2 : concevoir, organiser, animer et évaluer une action de formation SST.

Le 1^{er} domaine de compétences comporte 3 compétences répertoriées de 1 à 3 :

Appréhender la démarche prévention d'une entreprise en vue d'y intégrer un projet de formation SST

Accompagner l'entreprise dans son projet de formation SST en tenant compte de ses spécificités

Assurer la promotion du dispositif SST

Le 2^e domaine de compétences comporte 4 compétences répertoriées de 4 à 7 :

Concevoir et organiser une action de formation SST

Animer une séquence de formation SST en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation

Utiliser différentes méthodes d'évaluation

Assurer le suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention

Le document de référence SST de l'INRS, présentant le référentiel d'activité, de compétences et de certification du formateur SST est disponible, dans la rubrique « documents de références dispositifs démultipliés », en format pdf sur le site web de l'INRS à l'adresse suivante :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Modalités générales

La formation de formateurs SST s'adresse à un groupe de **6 à 12 personnes**.

Elle est conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS.

Elle est d'une durée de **56 heures de face-à-face pédagogique** (durée minimale), réparties sur 2 semaines non consécutives, organisée en plusieurs séquences, dans un nombre pédagogiquement raisonnable.

Elle fait l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement obligatoires dans l'outil de gestion national.

Elle comporte des évaluations formatives réalisées tout au long de la formation, et des épreuves certificatives

La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de formateur SST de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS, délivré par l'entreprise ou l'organisme formateur habilité à dispenser des formations de formateurs SST

Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC) - précédemment intitulé « recyclage » - **tous les 36 mois**.

Un représentant du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS peut assister à tout ou partie de cette formation, dans le cadre de l'habilitation de l'entité qui dispense la formation.

Liens avec le développement durable

Public visé par la certification

- Personnels des entreprises et des organismes de formation titulaires du certificat de « SST » en cours de validité et formé aux bases en prévention

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Pour prétendre à suivre une formation de formateurs SST, le stagiaire devra :

être titulaire du certificat SST en cours de validité ;
avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation « compétences de base en prévention » du réseau des CARSAT/CRAM/CGSS ou validé l'auto-formation en ligne proposée par l'INRS.

Compétences évaluées

Pour obtenir le certificat de formateur SST, le stagiaire devra avoir validé lors des épreuves certificatives, l'ensemble des 6 compétences inscrites au référentiel de certification (6 des 7 compétences du référentiel de compétences sont évaluées en épreuves certificatives).

2 épreuves certificatives définies dans le référentiel de certification permettent d'évaluer ces 6 compétences (compétences 1 à 6 évaluées).

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveau 2

La validité est Temporaire

36 mois.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de "formateur SST"

Centre(s) de passage/certification

- <http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Plus d'informations

Statistiques

5368 formateurs en sauvetage secourisme du travail, enregistrés dans l'outil national de gestion en 2014

Autres sources d'information

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>